

Christian Dior

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 363 454 096 EUROS- 582 110 987 R.C.S PARIS

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

RÉMUNERATIONS 2010 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 4 février 2010, le Conseil d'Administration de Christian Dior, suivant les recommandations formulées par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, a fixé les rémunérations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général comme suit :

M. Bernard Arnault : Néant

M. Sidney Toledano :

- 1 Rémunération fixe pour l'année 2010 : 881 810 euros
Variation par rapport à l'année 2009 : rémunération fixe identique à celle versée au titre de l'année 2009
- 2 Rémunération variable versée en 2010 au titre de l'année 2009, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2009 : 550 000 euros
Variation par rapport à l'année précédente : montant identique à celui versé en 2009.
- 3 Rémunération variable pour l'année 2010 :
Fondée pour un tiers sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux tiers sur les critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers.
Montant maximum : 120 % de la rémunération fixe